



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2024-90**

**Séance du 09 septembre 2024**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 septembre 2024, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 1 - Votants : 24**

**OBJET : APPROBATION DES TARIFS 2025 DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – SELLECCHIA É.

Excusés : RÉVEILLON É. (Pouvoir à I. ALAIS) – RUBIN-DELANCHY J-Y.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BÉVILLARD J-P.

**Entendu l'exposé suivant :**

La proposition des nouveaux tarifs de location des salles est fondée sur l'analyse largement déficitaires des frais de gestion afférents aux salles en 2022, et de la volonté de leur appliquer une hausse annuelle d'au moins 5%.

L'augmentation des tarifs de location des salles communales permet de répercuter la hausse constante des frais de gestion des bâtiments communaux, en maintenant une accessibilité aux salles à l'ensemble des usagers (*annexe – Tarifs de location de salles communales 2025*).

**Aussi,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),*

*Vu la délibération n°2022-82 du 11 juillet 2022 modifiant le règlement de location des salles communales,*

*Vu la délibération n°2022-137 du 12 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location des salles communales,*

*Vu la délibération n°2023-39 du 13 mars 2023 modifiant les tarifs de location des salles communales,*

*Vu la délibération n°2023-137 du 18 décembre 2023 modifiant les tarifs de location des salles communales*

*Considérant la volonté de la commune de réviser annuellement, depuis 2022, les tarifs de location des salles communales, en tenant compte des prix pratiqués par les communes voisines et de la hausse des frais de gestion des bâtiments communaux.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 voix),**

- **APPROUVE** la nouvelle grille des tarifs de location des salles joint à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
**Jean-Paul BEVILLARD**



Le Maire  
**Christian ANSELME**



Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : **19 SEP. 2024**  
Publication le : **20 SEP. 2024**



TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE FILLIERE 2025 - Habitants et associations de Fillière

Commune	Nom salle	Capacité accueil (nb de personnes admises simultanément)	Location	Tarifs habitants Fillière			Option	Associations communales	Dépôt de garanties - Particuliers et associations communales				
				Week-end (du vendredi 17h au lundi matin 8h) cas de S.M.B. du vendredi 20h au dimanche 17h cas des Ollières du vendredi 18h30 au lundi matin 8h	Journe/s soirées semaine	Demi-journée			St-Sylvestre y compris associations communales	Caution salle (dégradations de matériels, nettoyage)	Caution pour non-respect des consignes de nettoyage	Caution matériel (écran, vidéoprojecteur, sonorisation)	
Thorens-Ollières	Salle Tom Morel	300	salle seule	532 €	265 €	132 €	798 €	Gratuité au profit d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (Art 2121-1 CGPPP)	1 200 €	Pénalité pour non-respect des consignes de nettoyage	3 000 €		
	Cinéma	116	cinéma	89 €	44 €	25 €	/					570 €	3 000 €
	Salle des associations	100	salle	177 €	88 €	44 €	/					420 €	3 000 €
Les Ollières	Salle Jean Bouvet	154	salle	271 €	138 €	69 €	491 €	tarif de la location divisé par deux	32 € / heure	164 €	/		
	salle JB N.1	50	salle	88 €	44 €	25 €	/					210 €	/
	salle Alaxis Marnet	36	salle	85 €	80 €	30 €	/					130 €	/
Aviernoz	Salles des Fêtes	200	salle	354 €	177 €	88 €	532 €	840 €	/	/	3 000 €		
		50	salle	88 €	44 €	25 €	132 €					210 €	/
Saint-Martin-Bellevue	Salle polyvalente	270	salle	532 €	265 €	132 €	708 €	/	1 200 €	/	3 000 €		
	Salle "19"	19	salle	/	/	30 €	/					130 €	/
	Salle Presbytère	7	salle	/	80 €	30 €	/					130 €	/

Prix au m<sup>2</sup> : de 1,75 € à 1,97 €

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE FILLIERE 2025 - Habitants et association hors Fillière

Commune	Nom salle	Capacité accueil (nb de personnes admises simultanément)	Location	Tarifs habitants et association hors commune Demandes de réservations par des particuliers			Option	Tarif location périodique (hebo - mensuelle...) pour activité lucrative (cours...) et selon disponibilité (priorité aux associations)	Dépôt de garanties				
				Week-end	Journe/s soirées semaine	Demi-journée			St-Sylvestre y compris associations communales	Caution salle (dégradations de matériels, nettoyage)	Caution pour non-respect des consignes de nettoyage	Caution matériel (écran, vidéoprojecteur, sonorisation)	
Thorens-Ollières	Salle Tom Morel	300	salle seule	1 140 €	590 €	283 €	1 710 €	10 €/heure	1 200 €	Pénalité pour non-respect des consignes de nettoyage	3 000 €		
	Cinéma	116	cinéma	177 €	88 €	50 €	/					570 €	3 000 €
	Salle des associations	100	salle	380 €	188 €	94 €	/					420 €	3 000 €
Les Ollières	Salle Jean Bouvet	154	salle	582 €	290 €	144 €	873 €	10 €/heure	840 €	32 € / heure	164 €		
		200	salle	760 €	380 €	188 €	1 140 €					210 €	/
Aviernoz	Salles des Fêtes	50	salle	188 €	94 €	47 €	283 €	10 €/heure	1 200 €	/	3 000 €		
		270	salle	1 140 €	590 €	283 €	1 710 €					1 200 €	/

Prix au m<sup>2</sup> : de 3,80 € à 4,20 €